



La Balme de Sillingy, le 21 juin 2023

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023-054

Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et L2215-1,
Vu la demande du 21 juin 2023 formulée par Madame Sandrine PUTHOD, gérante de l'établissement
« Hôtel-restaurant Les Rochers – La Chrissandière », sis 24 route de Paris à La Balme de Sillingy,

ARRÊTE

Article 1

Madame PUTHOD Sandrine est autorisée à prolonger l'ouverture de son établissement
« Hôtel-restaurant Les Rochers – La Chrissandière » jusqu'à 04 heures du matin aux dates
suivantes :

- du samedi 24 au dimanche 25 juin 2023
- du samedi 1^{er} au dimanche 2 juillet 2023
- du samedi 8 au dimanche 9 juillet 2023
- du samedi 15 au dimanche 16 juillet 2023
- du samedi 26 au dimanche 27 août 2023
- du samedi 2 au dimanche 3 septembre 2023
- du samedi 16 au dimanche 17 septembre 2023

Article 2

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Balme est chargé d'assurer
l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera transmis à Monsieur le Préfet de Haute-
Savoie.

Lu et approuvé par Madame le Maire, Séverine MUGNIER.

**Le Maire,
Séverine MUGNIER**

Arrêté du Maire certifié exécutoire compte tenu de sa
réception en Préfecture le 22/06/2023
de sa publication le 22/06/2023

